



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Quinze Décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2016

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20 - Votes pour : 20 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT– G. BARRA, **Adjoint**

S. ALLEG – S. BEURRIER– A. DUBOIS - E. MENUT – A. PELLEGRINO - J. ROBERT HENSELER

J. TOCQUER - C. VELAY - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à S. BEURRIER) — J-L. GIRAUD (pouvoir donné à C. BOUGE)

A .RASKIN (pouvoir donné à S. ALLEG) - S. ARNOULD (pouvoir donné à A. PELLEGRINO)

J. RAYNAUD (pouvoir donné à G. BARRA) - N. PERRICHON (pouvoir donné à M. AUFFRET)

S. LELUIN (pouvoir donné à R. AUBAULT)

Absents : A-M. GAUBERTI - W. DUBOSQ - A. CELKA

MOTION DE DEFENSE A LA RURALITE – STOP A LA FRACTURE TERRITORIALE

M. le Maire fait lecture au conseil municipal d'une proposition de motion de défense à la ruralité, présenté par le député Olivier Audibert-Troin,

« La crise économique et sociale, la réduction de la dépense publique engagée à marche forcée, les nouveaux modèles d'aménagement du territoire façonnent plus encore une France à deux vitesses : la France des métropoles et la France périphérique.

Ainsi, la ruralité s'enfoncé année après année dans une profonde crise sociale et identitaire.

Assez régulièrement, depuis tant d'années, le thème de la ruralité s'invite lors de congrès, séminaires, salons de toutes sortes.

De la même façon, la parole publique s'empare de la ruralité à échéances répétées.

Ainsi des 3 comités interministériels aux ruralités de LAON en mars 2015, VESOUL en septembre 2015 et PRIVAS en mai 2016 lors desquels le gouvernement a indiqué souhaiter impulser et accroître une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité.

Pas moins de 104 mesures ont ainsi été annoncées avec force communication dont un fonds de soutien doté d'1 milliard d'euros pour soutenir les communes et les intercommunalités (mesure 12) et 300 millions d'euros du fonds de soutien à l'investissement local pour accompagner le développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants (mesure 15).

Au titre de la mesure 12, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) devait être abondée en soutien aux projets portés par les petites communes.

Considérant les 3 comités interministériels à la ruralité ;

Considérant l'enveloppe globale de 1 milliard d'euros consacré au FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) ;

Considérant l'enveloppe régionale du FSIL arrêtée à 53.084.555 € ;

Considérant les arbitrages budgétaires du FSIL de l'Etat rendus au niveau régional qui n'ont que très partiellement soutenu les territoires ruraux au profit d'ensembles urbains plus importants ;

Considérant la baisse concomitante de la DETR en 2016 dans le Département du Var par rapport à l'année 2015 malgré les annonces gouvernementales issues des comités interministériels précités ;

Considérant la part dérisoire obtenue par les territoires ruraux et semi-urbains au titre du dernier CPER malgré la qualité des projets présentés ;

Les élus du conseil municipal réunis en séance le 15 décembre 2016 :

- **Appellent** l'attention du gouvernement sur la nécessité d'une distribution des subventions d'État plus équitable à laquelle les associations d'Élus devront nécessairement être associées ;
- **Demandent** une augmentation significative des subventions de l'Etat en faveur de la ruralité comme annoncée par le gouvernement ;
- **Affirment** l'unité des élus ruraux et semi-urbains pour défendre la ruralité et nos campagnes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE